

Compte-rendu du conseil d'école du 07/11/23

Date : 07/11/23

Durée : 2h00

Enseignants présents :

- | | |
|----------------------------|--------------------------------|
| - C. Charrier CP/CE1 | - C. Damion CE1/CE2 |
| - C. Lancre CPB | - E. Marcelin CM1A |
| - F. Karoyan CPA | - C. Lafite CE2A |
| - J Collin- M Gollion CE1B | - K. Roizil CM2A |
| - I. Fiquet CE1A | - A Guyonvarch CM2B |
| - S. Iskandar CM1B | - M. Pouchou maître E du RASED |
| - K. Leinen CE2B | |

Représentants de parents d'élèves :

Pour la FCPE : Mme Asifatu, , Mme Limery, Mme Herzog

Pour l'association parents-fortjoie : Mme Ayrinhac, Mme Qendil, Mme Dionisi , Mme Issaadi, Mme Vannier-Ruhier ,
Mme Goux, Mme Beyer, Mme Ramos

Représentants de la Municipalité :

Mme Desmedt adjointe aux affaires scolaires et à la petite enfance.

Absents excusés :

- O. Hodges Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Dourdan
S. Martin maire de Forges les bains
C. Hertault , psychologue scolaire – S. Bachoffer, maître G du RASED

Ordre du jour :

- 1) Le conseil d'école : attributions, fonctionnement, examen et validation du règlement intérieur, charte de la laïcité
- 2) Présentation du projet d'école
- 3) Bilan de la coopérative scolaire
- 4) Présentation des dispositifs d'aide : APC – réseau d'aide – soutien renforcé – stages de réussite
- 5) Questions diverses transmises

1) Le conseil d'école

a) Attributions et fonctionnement

• Son cadre institutionnel :

Rappel de sa durée de constitution, de la fréquence de ses réunions, de sa composition, de la distinction entre voix délibératives et voix consultatives.

• Ses attributions :

Énumération des points sur lesquels le conseil d'école peut être informé, consulté et sur lesquels il peut donner son accord et être décisionnaire.

• Son fonctionnement interne :

Présentation de la procédure d'invitation, de soumission du compte-rendu et de sa diffusion une fois validé.

Il est convenu que la proposition de compte-rendu est considérée comme validée en l'absence de retour des membres du conseil sous huit jours.

Le compte-rendu sera désormais adressé par mail à chaque parent afin d'en favoriser la lecture. Il sera également toujours affiché sur le panneau extérieur et mis en ligne sur le site de l'école.

Cette procédure de fonctionnement interne est validée par l'ensemble des membres du conseil.

b) Examen puis validation du règlement intérieur 2023/2024

Les modifications proposées portent sur les articles suivants :

- Partie I « fréquentation, assiduité, surveillance », l'article 1 sur « l'assiduité ».
- Partie II « Vie scolaire », l'article 4 sur le « matériel », l'article 5 sur le « respect » et l'article 7 sur la « sécurité des élèves ».

Le règlement intérieur est validé à l'unanimité. Il sera diffusé par le biais du cahier de liaison ou des pochettes de diffusion pour les classes qui ne disposent pas de cahier de liaison. Il sera également mis en ligne sur le site de l'école <https://ec-muce-forges-bains-ac-versailles.fr/>.

Il sera étudié en classe avec les élèves.

Le règlement intérieur modifié est validé à l'unanimité.

c) Présentation de la charte de laïcité

Présentation de la charte de laïcité qui, comme chaque année, sera mise à disposition des parents sur le site d'école et sera également étudiée en classe avec les élèves.

2) Présentation du projet d'école

Rappel : le projet d'école comporte 4 pôles : ambition pour tous et excellence
bien-être pour tous : élèves, enseignants, parents...
cultures et citoyenneté responsable
équité et inclusion pour tous et pour chacun

Présentation des objectifs prioritaires retenus pour chacun des pôles. Les actions au service de ces objectifs seront présentées au(x) prochain(s) conseil(s) d'école, au fur et à mesure de leur réalisation.

▶ Pôle ambition pour tous et excellence :

En français : continuer à développer le plaisir de lire

améliorer la fluence et la qualité de la lecture à voix haute

renforcer la compréhension de phrases et de textes

accroître le bagage lexical et développer les capacités permettant de comprendre un mot

inconnu grâce au contexte

En mathématiques : renforcer la capacité à résoudre différentes typologies de problèmes incluant des problèmes de grandeurs et mesures

savoir mettre en œuvre rapidement des procédures de calcul réfléchi et accroître ses performances en calcul automatisé

▶ Pôle Bien-être pour tous : élèves, enseignants, parents...

Développer la concentration, l'écoute et la persévérance des élèves.

Réguler les propos et actes des élèves pour obtenir plus de normalité, d'empathie et moins de tensions.

Réduire autant que possible la charge administrative.

Disposer d'un lieu d'échange et de repos accueillant et fonctionnel (pour les enseignants).

Sensibiliser à la nécessité du respect des délais.

Renforcer l'engagement des familles dans le suivi scolaire.

• **Présentation du programme PHARE, en lien avec la fiche action « bien-être pour tous à l'école »**

Ce programme a déjà fait l'objet d'une présentation aux parents lors des 3 réunions de rentrée du mois de septembre. Il est rappelé dans le cadre du conseil d'école.

L'adhésion des écoles au programme PHARE implique la mise en œuvre de temps forts sur l'année scolaire: la participation à la journée Non au Harcèlement le 09/11/23.

- la participation au Safer Internet Day au mois de février.
- la participation au concours Non au Harcèlement.
- l'organisation de 10 heures d'apprentissage réparties sur l'année et visant à développer les compétences psychosociales des enfants, leur capacité à travailler collectivement et à aborder toutes les facettes de la prévention du harcèlement.

Rappel de ce qui définit une possible situation de harcèlement : le harcèlement est le fait, pour un élève ou un groupe d'élèves, de faire subir de manière répétée à un camarade, des propos blessants ou des comportements agressifs. Cette violence répétée et peu visible peut être :

- verbale (insultes, moqueries, humiliations, surnoms méchants...).
- physique (coups, bousculades, vols...).
- psychologique (isolement, rejet du groupe...).

Il y a possible situation de harcèlement lorsqu'il y a :

- un rapport d'intimidation, de pression, de force et de domination qui s'installe entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
- une répétitivité : différentes formes d'agressions se répètent régulièrement durant un certain temps.
- volonté délibérée de nuire à la victime avec une absence d'empathie de la part des auteurs.

Pour cela, il est important :

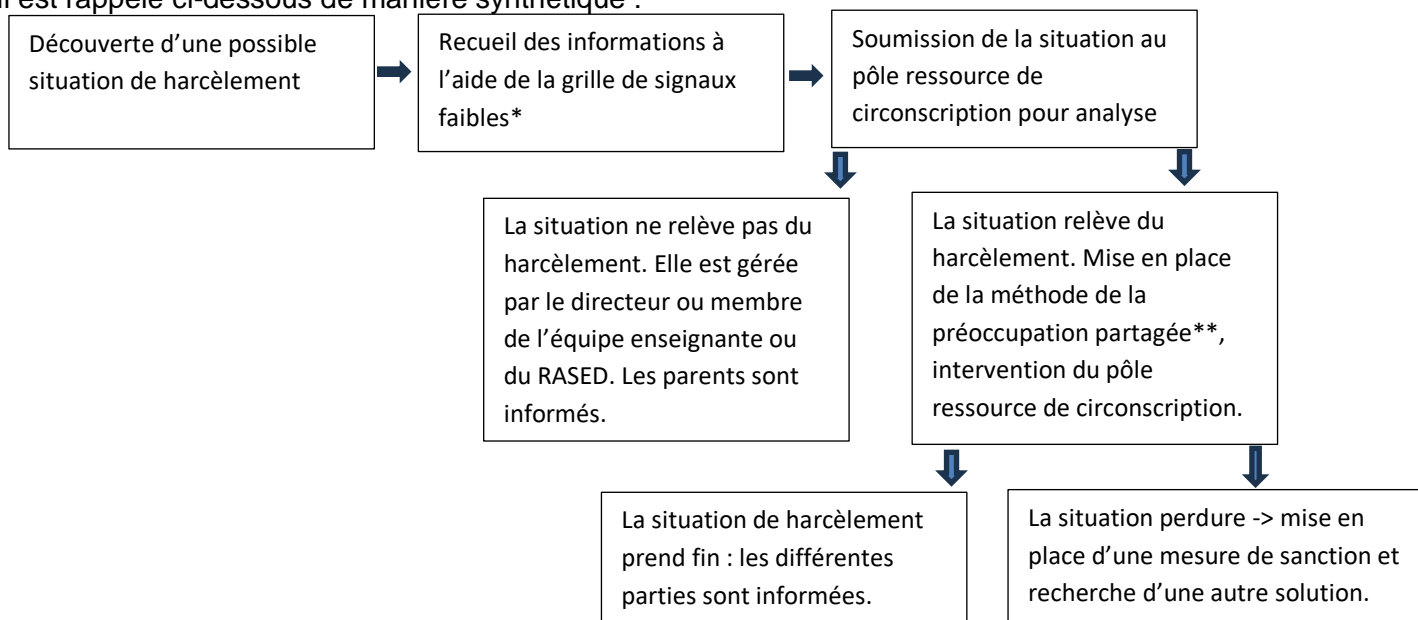
- d'être attentif aux différents signes révélateurs.
 - pour la victime et les témoins, cela peut être: une baisse des résultats scolaires, une perte d'estime de soi, un décrochage scolaire, un profond mal-être, une perte d'appétit, des troubles du sommeil, un repli sur soi...
 - pour l'auteur, cela peut être des troubles psychologiques.
- de dialoguer avec son enfant.
- de rester attentif à son utilisation des réseaux.

Le cas échéant, il convient de prendre contact avec le directeur d'école ou contacter le numéro gratuit 3020 ou 3018 en cas de cyberharcèlement.

Il est déconseillé de gérer soi-même le problème ou de contacter l'auteur des faits sous peine d'aggravation de la situation.

Le protocole de gestion des possibles situations de harcèlement est présenté aux membres du conseil.

Il est rappelé ci-dessous de manière synthétique :



*La grille de signaux faibles : recense les « signaux faibles » que l'on peut observer dans les situations de harcèlement. Elle permet de rassembler l'ensemble de la communauté éducative et de répartir les différents « postes d'observation » de l'enfant, afin de mieux appréhender ce qu'il vit (lieux et temps couverts : la cour de récréation, les sanitaires, la classe, la cantine, le trajet domicile école et aux abords de l'école, les sorties et voyages scolaires et les manifestations de ces violences à la maison). Les signaux mis en avant dans le document n'ont pas besoin d'être tous réunis pour que le harcèlement soit constitué.

** la Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP) : méthode non blamante qui place les élèves en position de rechercher par eux-mêmes une issue pacifique aux conflits. Elle apporte une réponse concrète, rapide, aux phénomènes de groupe, en rejetant toute recherche de causalité ou de catégorisation du phénomène.

▶ Pôle cultures et citoyenneté responsable :

Développer l'écoute et l'échange dans le respect de l'autre.

Développer et encourager l'engagement des élèves à partir de la mise en œuvre de projets coopératifs.

Développer les pratiques et connaissances artistiques et culturelles, développer l'esprit critique.

▶ Pôle équité et inclusion pour tous et pour chacun :

Disposer d'outils, de ressources et matériels spécifiques pour les élèves avec TDA/H et troubles dys.

Améliorer la connaissance des handicaps visibles et invisibles.

Le projet d'école est adopté.

3) Bilan de la coopérative scolaire.

• Présentation du bilan de l'année 2022 – 2023. Les recettes sont assurées par les dons des parents et le bénéfice dégagé de la vente des photos scolaires. Les dépenses réalisées concernent l'adhésion à l'OCCE et à son assurance, la prise en charge du coût des entrées des différentes sorties scolaires, l'achat de petit matériel au service de projets pédagogiques, ainsi que l'achat d'albums et romans pour les bibliothèques de classes.

• Le bilan présenté fait état d'un montant des dépenses s'élevant à 6 044,00 € pour 5 127 € de recettes. Un reliquat de l'année précédente a permis de faire face à ce différentiel.

4) Présentation des dispositifs d'aide

▶ Le RASED

• **M Pouchou** assurera désormais l'**aide à dominante pédagogique**, suite au départ de Mme Prévot.

Présent à ce premier conseil d'école, il expose les différentes missions des membres du réseau d'aide.

En ce début d'année, il a aidé à la passation des évaluations nationales de CP/CE1. Il a également assuré des observations et co-interventions dans certaines de ces classes, participé à des réunions de concertation avec l'équipe enseignante et à des équipes éducatives.

Pour la seconde période, M. Pouchou poursuivra ses interventions le lundi après-midi et mardi matin. Il prendra en charge 5 élèves de CP et 2 de CE1 en petit groupe. Il assurera une co-intervention auprès de quelques élèves d'une classe de CE1.

• **Mme Bachoffer**, maître G du RASED, assure, elle, les aides à dominante rééducative auprès des enfants qui sont empêchés d'apprendre et de penser du fait de leur comportement, qui éprouvent des difficultés à répondre aux attentes et aux contraintes de l'école. L'aide peut être apportée individuellement ou en petit groupe, pendant 45 minutes, une fois par semaine. Depuis le début de l'année, Mme Bachoffer intervient auprès d'un élève de CP.

• **Mme Hertault**, psychologue scolaire, a, en ce début d'année, réalisé des bilans, effectué des observations en classe, participé à des concertations et à des équipes éducatives.

▶ **L'APC (aide pédagogique complémentaire)**

Elle est proposée aux parents et soumise à leur accord préalable. Elle est réalisée par un enseignant de l'école, pas nécessairement l'enseignant de la classe. Les élèves sont pris en petits groupes, le soir, de 16h30 à 17h30. L'aide est centrée sur les savoirs fondamentaux en français et mathématiques.

▶ **Le soutien renforcé**

C'est un nouveau dispositif qui est proposé au sein des écoles dans lesquelles un ou plusieurs enseignants se sont portés volontaires. Son organisation au sein de l'école est élaborée par l'équipe enseignante.

L'aide apportée ne se substitue pas aux APC mais les complète. Elle porte sur les fondamentaux en français et mathématiques et s'effectue en petits groupes. Elle est soumise à accord des parents.

Deux enseignants de l'école assurent ce soutien renforcé.

▶ **Les stages de réussite**

Ils sont proposés pour les élèves rencontrant des difficultés scolaires importantes en français et/ou mathématiques malgré les dispositifs d'aide déjà mis en place. Ces stages sont soumis à accord des parents. Ils sont réalisés durant les vacances de la Toussaint (*pour la première fois cette année*), de février, de Pâques et d'été (fin août) sur 4 matinées, durant 3h.

Le stage se déroule dans une école de proximité (parfois au sein de l'école). Il est encadré par des enseignants volontaires.

5) Questions diverses transmises

• **Est-ce qu'il y a des poubelles dans les toilettes pour les filles qui ont déjà leurs menstruations?**

Actuellement, dans les sanitaires filles du rez-de-chaussée bas, il n'y a qu'une poubelle, voire deux, qui se trouvent à côté des dérouleurs de papier essuie-mains et des lavabos, donc dans l'espace commun. La mise en place de petites poubelles avec couvercle dans les toilettes, semble tout à fait envisageable.

• **Pourquoi les 9 CE2 de la classe de CE1/CE2 de Mme Pierre ne partent-ils pas en classe de découvertes avec les autres CE2? Serait-il possible de les intégrer aux deux classes qui vont partir ?**

L'organisation d'une classe de découvertes ne peut se faire que sur initiative d'un enseignant qui souhaite monter un projet pédagogique construit autour d'apprentissages qui seront réalisés à la fois en amont et en aval. Elle suppose par ailleurs une disponibilité de l'enseignant à titre personnel. Pour ces raisons, elle ne peut toujours être un projet de niveau.

Un rendez-vous est prévu en fin de semaine avec un des parents des 9 CE2 afin d'évoquer ensemble ce point et répondre aux questions des parents.

• **Serait-il envisageable de prévoir l'intervention d'un assistant anglophone auprès des élèves de CM2 ?**

Pour porter ce type de demande, l'école doit se trouver à proximité d'une gare de chemin de fer. En règle générale, l'assistant, partage son temps de travail auprès de plusieurs écoles. Il n'est pas responsable de la pédagogie, ce sont les enseignants qui conçoivent les séances. L'inscription pour ce type d'intervention s'effectue en période 3 en prévision de la rentrée scolaire suivante. L'équipe enseignante n'exclut pas ce type d'intervention dans le futur.

▶ **Questions posées à Mme Desmedt pour l'équipe périscolaire et la mairie**

• **Quels sont les travaux prévus sur l'école cette année ?**

Lors du conseil d'école du 14/03/23, M. Vergnieux, adjoint délégué aux travaux, a présenté l'intégralité des travaux prévus. Ces derniers sont consultables dans le compte-rendu du conseil d'école qui demeure accessible sur le site de l'école : <https://ec-muce-forges-bains.ac-versailles.fr/>

Ont été réalisés depuis cet été : le changement de toutes les huisseries ainsi que l'isolation phonique du préau et de la salle de motricité. Pour le reste des travaux, nous en sommes aux appels d'offres.

- **Serait-il possible de mettre de côté les barrières devant l'école élémentaire sur les horaires de garderie malgré le plan vigipirate de niveau 3?**

Le plan vigipirate relevé au niveau « urgence attentat » impose un renforcement des mesures de sécurité. Il n'est donc pas envisageable d'y déroger en déplaçant les barrières qui permettraient un accès de proximité.

- **Serait-il possible de ne pas diffuser le programme des mercredis et ainsi que des vacances scolaires aux abords des écoles et sur les sites de la mairie en privilégiant un lien direct avec les parents (envoi du programme par mail)? Des parents s'inquiètent que n'importe qui puisse savoir où se trouvent nos enfants (jour, sortie, horaire).**

La communication autour des activités à venir est raisonnablement dosée. Une absence de communication serait tout autant peu appréciée.

L'équipe de parents Fortjoie a communiqué les bénéfices réalisés lors des différentes opérations qu'elle a menées l'année dernière pour financer des projets sur l'école élémentaire :

Projet dessin d'école : 340 €

Projet « lire c'est partir » : 87,80 €

Projet « initiative bulbes » : 124 €

Fête de fin d'année : bénéfices de la buvette 343,43 € + don du restaurant « l'arôme » 76€. Les bénéfices de la tombola, à savoir, 1 668 € serviront de fond de roulement et de trésorerie pour de futures fêtes auxquelles l'association souhaite associer les équipes enseignante et périscolaire. Cette somme sera équitablement partagée entre les 2 écoles si la fête de fin d'année ne se poursuivait pas.

Dates des prochains conseils d'école : Mardi 19 mars et jeudi 13 juin à 18h30

<p>Fait à : Forges-les-bains</p> <p>Le : 10/11/23</p>	<p>La secrétaire de séance Karine Leinen</p> 	<p>La Directrice de l'école Grange Isabelle</p> 
---	--	---